



AVIS DE CONVOCATION

À TOUS LES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE BOVINS DU QUÉBEC INSCRITS AU FICHER

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle des membres des **Producteurs de bovins de la Mauricie** et celle des producteurs du groupe géographique Mauricie visés par le *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec*;

Aura lieu virtuellement le jeudi 3 février 2022 à compter de 19h00, via l'application Zoom. Vous pourrez vous connecter à Zoom dès 18h30.



Afin d'assurer le bon déroulement de cette assemblée virtuelle, nous vous demandons de vous inscrire à l'avance.

Pour vous inscrire, veuillez utiliser l'une des options suivantes à votre choix:

- Utilisez le QR code ci-joint;
- Rendez-vous sur le lien internet suivant :
<https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZEuc-ivrjkjH9G5w-zU2fQYbGNWAVrg4wUA>
- Rendez-vous sur le site de l'UPA Mauricie (www.mauricie.upa.qc.ca) dans la section des Producteurs de bovins de la Mauricie et cliquez sur le lien d'inscription;
- Communiquez avec nous au jtardif@mauricie.upa.qc.ca ou au 819-378-4033 poste 249;
- Il est possible d'assister à la rencontre par téléphone, veuillez suivre les mêmes procédures.

Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation contenant les instructions pour rejoindre la réunion.

Pour connaître la liste des sujets qui seront abordés, veuillez consulter l'ordre du jour ci-joint.

Pour l'assemblée générale annuelle des producteurs du groupe géographique Mauricie visés par le *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec*, il sera, entre autres, question de :

- dossiers généraux des différents comités de mise en marché;
- message du représentant des Producteurs de bovins du Québec;
- l'élection du représentant et de son substitut représentant pour le groupe géographique au comité de mise en marché de votre catégorie;
- l'élection des délégués et des délégués-substituts aux assemblées générales des producteurs visés par le Plan conjoint;
- consultations légales;

Cette année, Les Producteurs de bovins du Québec (PBQ) tiendront trois consultations légales dans le cadre de votre assemblée générale annuelle (AGA) de groupes au Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec (Plan conjoint) :

1. Consultation des producteurs de bovins sur une modification de la contribution de base au Plan conjoint - Cette consultation se tiendra en plénière.

Secteur laitier :

La contribution par veau laitier mis en marché passerait de 5,50 \$ à 4,75 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une diminution de 0,75 \$ par veau laitier mis en marché.

La contribution par bovin de réforme (producteurs laitiers seulement) mis en marché passerait de 12,60 \$ à 11,75 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une diminution de 0,85 \$ par bovin de réforme mis en marché.

Secteur veau d'embouche (producteurs vache-veau) :

La contribution annuelle par entreprise passerait de 390 \$ à 350 \$ et la contribution par veau d'embouche mis en marché passerait de 3,75 \$ à 3 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une diminution de 40 \$ par entreprise et 0,75 \$ par veau d'embouche mis en marché.

Secteur bouvillon d'abattage :

La contribution par bouvillon d'abattage mis en marché passerait de 2,50 \$ à 2 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une diminution de 0,50 \$ par bouvillon d'abattage mis en marché.

Secteurs veau de lait et veau de grain :

La contribution annuelle par entreprise passerait de 400 \$ à 600 \$ pour chacun des secteurs veau de lait et veau de grain et la contribution par veau de lait et veau de grain mis en marché de 2,75 \$ à 2 \$, applicable le 1^{er} janvier 2023, ce qui représente une hausse de 200 \$ par entreprise pour chacun des secteurs et une diminution de 0,75 \$ par veau de lait et veau de grain mis en marché.

La contribution annuelle par entreprise pour un producteur de bovins qui met en marché douze bovins ou moins par année demeure inchangée à 195 \$.

2. Consultation des producteurs de veaux d'embouche sur une modification au Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement afin que les contributions spéciales, pour la recherche et développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie, soient versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

- Cette consultation se tiendra dans l'atelier des producteurs de veaux d'embouche

3. Consultation des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers sur une modification au Règlement sur le Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement afin que les contributions spéciales, pour la recherche et développement perçues pour les bovins de réforme de race de boucherie, soient versées au Fonds des producteurs de bovins pour la recherche et le développement à l'acquis des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers.

- Cette consultation se tiendra dans l'atelier des producteurs de bovins de réforme et veaux laitiers



Veillez prendre note que les procès-verbaux et les règles de procédures ne seront pas lus lors de l'assemblée de votre Syndicat, mais seulement adoptés afin d'accélérer les procédures. De plus, le rapport annuel et les états financiers feront l'objet d'une lecture abrégée.

Merci de prendre connaissance à l'avance de ces points avant l'adoption en assemblée en consultant le site internet suivant : <http://www.mauricie.upa.qc.ca> dans la section des Producteurs de bovins de la Mauricie. Tous les documents qui seront présentés lors de ces assemblées seront disponibles à cet endroit.

Nous vous invitons à communiquer avec la soussignée au jtardif@mauricie.upa.qc.ca ou au 819-378-4033, poste 249 pour toute question concernant votre inscription auxdites assemblées.

En espérant que vous serez de ceux et celles qui se feront un devoir de participer à ces rencontres, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.

Josée Tardif, secrétaire
Producteurs de bovins de la Mauricie

p.j. : projet d'ordre du jour

.../verso

DROIT DE VOTE

Nous vous rappelons que les producteurs qui sont en droit de voter à l'assemblée des PBM sont les producteurs qui ont dûment signé leur bulletin d'adhésion au Syndicat et dont leur fondé de pouvoir est en règle. Cependant, tous les producteurs qui mettent en marché des bovins ont le droit de vote au groupe au Plan conjoint (le fondé de pouvoir doit être en règle). **N'hésitez pas à nous contacter pour faire les changements appropriés au 819 378-4033.**



Projet d'ordre du jour

**18 h 30 ACCUEIL ET INSCRIPTIONS – Merci de vous connecter à Zoom à l'avance
PRÉSENTATION DES FONCTIONNALITÉS DE ZOOM**

TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DES PRODUCTEURS DE BOVINS DE LA MAURICIE (PBM)

- 19 h 00**
01. Ouverture
 02. Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
 03. Adoption des procédures des assemblées délibérantes
 04. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 4 février 2021
 05. Adoption du rapport des activités 2021
 06. Adoption des états financiers 2021
 07. Nomination d'un expert-comptable pour l'année 2022
- 19 h 30** 08. Ajournement de l'assemblée générale annuelle et ouverture de l'assemblée du groupe au Plan conjoint
- 19 h 35** 09. **Présentation des dossiers du représentant des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) et**
10. **Consultation des producteurs de bovins sur une modification de la contribution de base au Plan conjoint**
- 20 h 50 TRAVAIL EN ATELIERS**
11. Dossiers généraux de mise en marché/ Présentation vidéo
 12. Nomination des représentants et des substituts pour chaque comité de mise en marché
 13. **Consultation légale du secteur bovin de réforme et du secteur veaux d'embouche**
 14. Résolutions d'atelier
- 21 h 50**
15. Adoption des résolutions d'atelier
 16. Adoption des résolutions soumises en séance plénière
 17. Nomination des délégués et des substituts à l'AGA du groupe au Plan conjoint
 18. Levée de l'assemblée de groupe et réouverture de l'assemblée syndicale
- 22 h 00**
19. Élection des délégués et des substituts à l'AGA des PBQ
 20. Élection des administrateurs des PBM
 21. Message du président des PBM
 22. Message du représentant de la FUPAM
 23. Divers
- 22 h 30** 24. Levée de l'assemblée

PRIX DE PRÉSENCES AUX PARTICIPANTS!